

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1169

14 mai 2008

### SOMMAIRE

<b>ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l. ....</b>	<b>56066</b>	<b>Henderson Horizon Fund .....</b>	<b>56098</b>
<b>Advanced Integrated Technologies Group Europe S.à r.l. ....</b>	<b>56085</b>	<b>Indolux Private Portfolio .....</b>	<b>56103</b>
<b>Aesthetic Clinics A.G. ....</b>	<b>56089</b>	<b>Jacinthe Holding S.A. ....</b>	<b>56100</b>
<b>Agrar Service Schwarz S.C. ....</b>	<b>56087</b>	<b>Kreios s.à r.l. ....</b>	<b>56105</b>
<b>Aldea S.A. ....</b>	<b>56095</b>	<b>LGIG Property D2 S.à r.l. ....</b>	<b>56085</b>
<b>Aquarius Capital Development S.A. ....</b>	<b>56095</b>	<b>LPSS - Global Property Securities S.à r.l. ....</b>	<b>56084</b>
<b>Artcraft International S.A. ....</b>	<b>56091</b>	<b>Lux International Strategy .....</b>	<b>56104</b>
<b>B.A.H. Invest S.A. ....</b>	<b>56099</b>	<b>Luxor Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>56101</b>
<b>Cailloux s. à r. l. ....</b>	<b>56098</b>	<b>Luxor Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>56102</b>
<b>Camping SIMMERSCHMELZ II A.G. ....</b>	<b>56090</b>	<b>Mandarin Capital Management S.A. ....</b>	<b>56103</b>
<b>CFD Capital Management Sicav .....</b>	<b>56086</b>	<b>M.A.R. International S.A. ....</b>	<b>56111</b>
<b>C.Gen S.A. ....</b>	<b>56102</b>	<b>MB Conseil et Stratégie S.A. ....</b>	<b>56103</b>
<b>Chipnet S.A. ....</b>	<b>56104</b>	<b>MB Conseil et Stratégie S.A. ....</b>	<b>56094</b>
<b>Chipnet S.A. ....</b>	<b>56105</b>	<b>Melano Investments S.A. ....</b>	<b>56090</b>
<b>Circuit Foil Service .....</b>	<b>56089</b>	<b>Milnown Lux s.à r.l. ....</b>	<b>56082</b>
<b>Citigroup Property Investors Real Estate Securities Sicav .....</b>	<b>56098</b>	<b>Molin Venice S.à r.l. ....</b>	<b>56102</b>
<b>Clamavili sàrl .....</b>	<b>56087</b>	<b>Mondorfer Computer Center S.à r.l. ....</b>	<b>56106</b>
<b>Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A. ....</b>	<b>56101</b>	<b>Phisol Holding S.A. ....</b>	<b>56093</b>
<b>Compostilla Re S.A. ....</b>	<b>56093</b>	<b>Relax Holding S.à r.l. ....</b>	<b>56081</b>
<b>Dailkan S.A. ....</b>	<b>56092</b>	<b>Rinascimento Sicav .....</b>	<b>56086</b>
<b>Dailkan S.A. ....</b>	<b>56104</b>	<b>Sarparea S.à r.l. ....</b>	<b>56099</b>
<b>December International S.à r.l. ....</b>	<b>56066</b>	<b>Shamrock Capital Partners S.A. ....</b>	<b>56066</b>
<b>Double Fun S.A. ....</b>	<b>56092</b>	<b>Sintra Lux S.A. ....</b>	<b>56091</b>
<b>Endilon Investments S.à r.l. ....</b>	<b>56101</b>	<b>Sintra Lux S.A. ....</b>	<b>56091</b>
<b>Energy and Infrastructure Investments S.C.A., SICAR .....</b>	<b>56085</b>	<b>Solution Plus S.à r.l. ....</b>	<b>56105</b>
<b>Energy and Infrastructure Management S.à r.l. ....</b>	<b>56090</b>	<b>Soria S.A. ....</b>	<b>56100</b>
<b>European Fire Systems Holding S.à.r.l. ....</b>	<b>56081</b>	<b>Stable II S.à r.l. ....</b>	<b>56084</b>
<b>Felix L.C.S. S.A. ....</b>	<b>56092</b>	<b>Standfast Reinsurance S.A. ....</b>	<b>56094</b>
<b>Frontier S.A. ....</b>	<b>56085</b>	<b>SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....</b>	<b>56089</b>
<b>Global Brands S.A. ....</b>	<b>56099</b>	<b>Traco A.G. ....</b>	<b>56105</b>
		<b>VG Advisors S.A. Holding .....</b>	<b>56100</b>
		<b>Wasteholdco 1 S.à r.l. ....</b>	<b>56106</b>
		<b>Xollen Invest S.à r.l. ....</b>	<b>56106</b>

**December International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 104.011.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 8 avril 2008*

1.) Monsieur Brian Mc MAHON, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B de la société pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Russell PERCHARD, gérant B, démissionnaire).

2.) Monsieur Andreas DEMMEL, employé privé, né le 11 avril 1969 à München (Allemagne), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B de la société pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Pascal LECLERC, gérant B, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour December International S.à r.l*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008051018/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

**ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

—  
Suite à la décision de l'associé unique intervenue en date du 4 avril 2008 de la société, ABN AMRO PPP Investments S.C.A. SICAR a pris la décision suivante:

- Nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour une durée de 6 ans à compter du 13 décembre 2006.

BDO Compagnie Fiduciaire S.A. une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 71.178, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2008051136/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

**Shamrock Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.861.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Steinberg Capital Management S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 129.702,

duly represented by Marion Finzi, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 March 2008 in Ronse.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Name - duration - purpose - registered office**

**Art. 1. Name.** There is hereby incorporated by the current owner of the shares created hereafter and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Shamrock Capital Partners S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

#### **B. Share capital - shares - register of shares - ownership and transfer of shares**

##### **Art. 5. Share capital.**

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Com-

pany's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## 5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at three million five hundred thousand euros (EUR 3,500,000), consisting of three million five hundred thousand (3,500,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, insolvency or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only have voting rights when the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall have no voting rights.

## Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfers of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

## Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Ownership of shares will be established through the recording of the shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the costs of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the second Thursday of May at 2:00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

##### **11.3 Quorum**

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

##### **11.4 Vote**

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

**Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders, representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

**Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.**

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

## D. Management

**Art. 15. Powers of the board of directors.**

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

**Art. 16. Composition of the board of directors.**

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

**Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.**

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.



17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may be re-elected for successive terms.

**Art. 18. Vacancy in the office of a director.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Convening meetings of the board of directors.**

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.**

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**20.2 Quorum**

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

**20.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which may conflict with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution

on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the director and the Company, which may conflict with that of the Company, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

**Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.**

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation.

**E. Supervision**

**Art. 23. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may consistently be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

**F. Financial year - profits - interim dividends**

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 25. Profits.**

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.



**Art. 26. Interim dividends.**

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

**G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entity/entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

**H. Governing law**

**Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

*Transitional provisions*

1) The Company's first accounting year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

*Subscription and payment*

All of the thirty-one thousand (31,000) shares are subscribed by Steinberg Capital Management S.A. prenamed, represented as aforementioned.

All the shares so subscribed are entirely paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31.000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be three thousand euros (EUR 3,000).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, Steinberg Capital Management S.A., represented as aforementioned, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed as director of the Company: Johan Werbrouck, born on 23 May 1969 in Gent, Belgium, residing at Steenberg 16, 9667 Sint Kornelius-Horebeke,

3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

Ernst & Young S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7 parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 47.771.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

5. The term of office of the director and of the statutory auditor shall end on the date of the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, resolving upon the approval of the Company's accounts of the accounting year 2008 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Steinberg Capital Management S.A., une société constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 129.702,

dûment représentée par Marion Finzi, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Ronse le 6 mars 2008.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Nom - durée - objet - siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est constitué par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Shamrock Capital Partners S.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché du Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **B. Capital social - actions - registre des actions - propriété et transfert des actions**

##### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

## 5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000), représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

## Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne donneront un droit de vote que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions n'auront pas de droit de vote.

## Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tous transferts les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

## Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 Le droit de propriété sur les actions peut être établi par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de

la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième jeudi du mois de mai à 14h. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à l'assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent les unes les autres sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

#### **Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

### **D. Le conseil d'administration**

#### **Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas explicitement mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour adopter les actes d'administration et de disposition nécessaires à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles

d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

#### **Art. 16. Composition du conseil d'administration.**

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

#### **Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.**

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut être réélu.

#### **Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalable adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

##### **20.2 Quorum**

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

##### **20.3 Vote**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur



comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une vidéoconférence ou de tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre les unes les autres sans discontinuité et participer pleinement et activement à cette réunion, doit être considéré comme présent pour le calcul des quorum et majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction soumise à l'acceptation du conseil d'administration susceptible d'être en conflit avec les intérêts de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêt de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial susceptible d'entrer en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué conformément aux règles d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - réviseur(s) d'entreprises.**

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu systématiquement par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

#### F. Exercice - bénéfices - dividendes provisoires

**Art. 24. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### Art. 26. Dividendes provisoires.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### G. Liquidation

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

#### H. Loi applicable

**Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

3) Les bénéfices peuvent aussi être distribués sous forme de dividendes provisoires pendant le premier exercice de la Société.

##### *Souscription et paiement*

L'intégralité des trente-et-un mille (31.000) actions est souscrite par Steinberg Capital Management S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant.

Toutes les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000).

##### *Résolutions*

Et aussitôt, Steinberg Capital Management S.A., représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à un (1) et le nombre de commissaires aux comptes statutaires à un (1).

La personne suivante a été nommée administrateur unique de la Société: Johan Werbrouck, né le 23 mai 1969 à Gent, Belgique, demeurant à Steenberg 16, 9667 Sint Kornelius-Horebeke,

2. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Ernst & Young S.A., une société anonyme société constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 47.771.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termine à la date de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, selon le cas, décidant de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2008 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu à la représentante de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marion Finzi et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008, LAC / 2008 / 11877. — Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5 %: 155 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008053223/7241/823.

(080058696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**European Fire Systems Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.685.

Les statuts coordonnés de la société au 8 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 avril 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008053394/243/13.

(080059134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Relax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008053410/206/13.

(080058812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Milnown Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 137.882.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société anonyme "LUCOS COMPANY SERVICES" en abrégé «LUCOS SERVICES», avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 55.776,

ici représentée par l'un de ses administrateurs-délégués Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> : Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation de la propriété intellectuelle, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "MILNOWN LUX s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II: Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III: Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV: Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI: Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2008.

*Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme "LUCOS COMPANY SERVICES" en abrégé «LUCOS SERVICES», préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Alain GALLOPIN, directeur sportif, né à Mondonville-Saint-Jean (France), le 23 mai 1957, demeurant à F-91580 Auvers-Saint-Georges, 6, route de Morigny, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUSATTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 avril 2008. Relation: CAP/2008/1011. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500,- à 0,5% = 62,50).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 avril 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008053224/236/136.

(080058979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Stable II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 avril 2008.

Paul BETTINGEN

*Notaire*

Référence de publication: 2008053416/202/12.

(080058694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**LPSS - Global Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008053417/239/12.

(080058950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---



**Frontier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 136.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008053418/239/12.

(080058929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**LGIG Property D2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 130.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008053419/239/12.

(080058922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Advanced Integrated Technologies Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 81.170.

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- Pour tout contrat, acte, ou accord commercial, la société ne pourra être engagée que par la signature individuelle de Monsieur Serge Orban, né le 21 mai 1971 à Esch-sur-Alzette, G-D Luxembourg et résident à L-4962 Clémency, 8c, rue de Messancy, G-D Luxembourg, nommé gérant de la société pour une durée indéterminée en date du 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2008053455/1026/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080059317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Energy and Infrastructure Investments S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.096.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2008*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG, pour un nouveau terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme  
22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG  
Investment Fund Services  
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2008053456/7/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 66.572.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 2 janvier 2008*

Le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de Rinascimento Sicav (la «Société») prend connaissance de la décision de Madame Giovanna Angari de renoncer à son poste d'administrateur de la Société avec effet au 14 décembre 2007.

En conséquence, le Conseil d'Administration décide de laisser son poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008053461/3085/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**CFD Capital Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2008*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Victor Mickaël UZAN Président

(résidant professionnellement à F-75008 PARIS, 29, avenue Hoche)

Tom GUTENKAUF

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

*Réviseur d'Entreprises:*

KPMG Audit S.à r.l.

(ayant son siège social à L-2520 LUXEMBOURG, 9, allée Scheffer)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

22-24, boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG

Investment Fund Services

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2008053458/7/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Clamavili sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 15, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.534.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

Monsieur Claude BARRIÈRE (matr. 1962 04 01431), restaurateur, né à Cenon (France) le 1ier avril 1962, et Madame Maryline DAGUE (matr. 1967 05 19 484), cuisinière, née à Niort (France) le 19 mai 1967, demeurant ensemble à L-9081 Ettelbruck, 28, rue Tony Schmit;

les prénommés seuls associés de la société à responsabilité limitée "CLAMAVILI sàrl" avec siège social à L-9047 Ettelbruck, 15, rue Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 mars 2008, en voie de publication. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 137.534,

lesquels comparants, représentant 100% du capital social de la susdite société, ont requis le notaire d'acter:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale avec effet au 10 mars 2008;
- que les comparantes décident de la dissoudre avec effet immédiat;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile des parties.

*Frais*

Les frais des présentes sont à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BARRIERE, M. DAGUE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 avril 2008. DIE/2008/3359. — Reçu douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 18 avril 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008053482/4917/33.

(080059290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Agrar Service Schwarz S.C., Société Civile.**

Siège social: L-8715 Everlange, 1, rue Hiehl.  
R.C.S. Luxembourg E 3.876.

—  
STATUTEN

1) SCHWARZ Claude, geboren zu Luxemburg am 17/01/1968

Wohnhaft in, 1, rue Hiehl, L-8715 EVERLANGE

2) LIEFFRING Françoise, geboren zu Luxemburg am 20/02/1968

Wohnhaft in, 1, rue Hiehl, L-8715 EVERLANGE

Die genannten Personen gründen eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, wie folgt:

Welche Komparanten ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1873 des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von landwirtschaftlichen Arbeiten für Dritte, im weitestem Sinne.

**Art. 3.** Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet "AGRAR SERVICE SCHWARZ S.C.".

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 1, rue Hiehl, L-8715 EVERLANGE.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt Euro zwei hundert und fünfzig Euro (€ 250,00.-), eingeteilt in zehn (10) Anteile von je fünf und zwanzig Euro (€ 25,00.-).

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tag der Aufforderung zur Einzahlung.

**Art. 7.** Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschafter übertragbar.

Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafters auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

**Art. 8.** Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafters. Jedoch müssen Letztere innerhalb von drei Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

**Art. 10.** Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschliessen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

**Art. 11.** Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens im ersten Semester eines jeden Jahres statt, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Eine Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafters so oft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

**Art. 12.** Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile*

Die Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

	Anteile
1) SCHWARZ Claude, vorbenannt, .....	5
2) LIEFFRING Françoise, vorbenannt, .....	5
Total: zehn Anteile .....	10

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt so dass der Betrag von 250,00 Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgesetzt.
2. Zu Geschäftsführern werden ernannt:
  - a) SCHWARZ Claude
  - b) LIEFFRING Françoise
3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in 1, rue Hiehl, L-8715 EVERLANGE
4. Die Gesellschaft verpflichtet sich durch die alleinige Unterschrift eines der Geschäftsführer.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in EVERLANGE, am Datum wie eingangs erwähnt.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008053481/801090/77.

Enregistré à Diekirch, le 21 avril 2008, réf. DSO-CP00123. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080059296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Circuit Foil Service, Société Anonyme.**

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.670.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053484/1719/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05970. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 200.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.638.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 5 mars 2008 que Dragenopharm Holding GmbH, une société ayant son siège social à 1, Göllstrasse, D-84529 Tittmoning, Allemagne et immatriculée auprès du Registre de Commerce du tribunal local de Traunstein en Allemagne sous le numéro HR B 17801 a acquit la totalité des parts sociales de la Société et devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051800/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

---

**Aesthetic Clinics A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 47, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053491/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00093. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080059277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Camping SIMMERSCHMELZ II A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8363 Septfontaines,  
R.C.S. Luxembourg B 52.296.

*Auszug des Protokolls der ordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2008*

Das Mandat des Kommissars, Conseil Comptable S.A., wird für weitere 6 Jahre verlängert. Das Mandat endet mit der Generalversammlung 2013 beschließend über das Geschäftsjahr 2012.

Neuernennung:

Herr Johannes ROMEIJN und Frau Geertruda VRIJMOED werden zu Verwaltungsratsmitglieder ernannt und ihr Mandat endet mit der Generalversammlung 2013, welche über das Geschäftsjahr 2012 beschließt (Korenmelten 13, NL-9422 LH Smilde). Monique DROP-ROMEIJN wird zur 2. Verwaltungsratsdelegierten, mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre Unterschrift zu verpflichten, ernannt.

Signature / Signature / Signature

Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stinzzähler

Référence de publication: 2008053495/591/19.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2008, réf. DSO-CP00116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080059301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Melano Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 69.220.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008053499/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05427. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.029.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2008*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Gérants et Gérants Délégués suivants, pour un nouveau terme d'un an:

Ernst SPICHIGER, Président et Gérant Délégué (résidant à CH-4153 REINACH, 73, Vogesenstrasse)

Beat IMWINKELRIED, Gérant Délégué

(résidant à CH-8050 ZURICH, 418, Schaffehauserstrasse)

Rodolfo LINDNER, Gérant

(résidant à CH-4104 OBERWIL/BL, 8, Lettenrain)

Christoph RENTSCH, Gérant Délégué (résidant à CH-6331 HÜNENBERG, 71, Bösch)

Nico THILL, Gérant

(résidant à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Investment Fund Services



Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008053457/7/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Artcraft International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.380.

—  
EXTRAIT

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Monsieur Didier Schönberger, Madame Véronique Wauthier et Madame Delphine Goergen

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008053468/322/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Sintra Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.058.

Il résulte d'un courrier reçu par la société en date du 10 janvier 2008 que Monsieur Rolf GRÜBLER a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINTRA LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008053523/1066/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Sintra Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.058.

A l'attention de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Par la présente, j'ai le regret de vous présenter ma démission en ma qualité d'Administrateur au sein de la société SINTRA LUX S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

J. Janssens.

Référence de publication: 2008053524/1066/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Double Fun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 123.821.

—  
EXTRAIT

Le 31 mars 2008 s'est tenue de manière ordinaire, au siège social de la société, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a accepté la démission de l'administrateur et administrateur délégué, à savoir Monsieur Bart VAN DER HAEGEN, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 et a ratifié la nomination, par un acte déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n<sup>o</sup> L070150564.05, la société L.M.S. S.A. avec siège social à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg représentée par Mr Philippe JANSSENS, comme nouvel administrateur de

2. L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Etienne HELON demeurant professionnellement à Koning Boudewijnlaan 8, B-9160 Lokeren avec effet immédiat;

3. L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet immédiat, la société Comlux S. à r.l. avec siège social à Koning Boudewijnlaan 8, B-9160 Lokeren représentée par Mr Etienne HELON. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008053522/1066/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Dailkan S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.759.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008053518/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06353. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Felix L.C.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.999.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 07 mars 2008, que:

- le mandat d'administrateur de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY,

expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

- Madame Sylvie ABTAL-COLA et Monsieur Richard BREKELMANS, tous deux employés privés ayant leur adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Camille PAULUS et de Monsieur Patrick LORENZATO. Ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008053530/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Compostilla Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.203.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mardi 1<sup>er</sup> avril 2008 au siège social 10.00 heures*

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

José Antonio Artés Sanchez, Président, Résidant aux Pays Bas

Eduardo Escaffi Johnson, Administrateur, Résidant en Espagne

Claude Weber, Administrateur, Résidant au Grand-Duché de Luxembourg

Danilo Giuliani, Administrateur, Résidant en France

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 délibérant sur les comptes annuels de 2008.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 délibérant sur les comptes annuels de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008053527/4685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Phisoli Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.540.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 février 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) nommé commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont en remplacement de Monsieur Gilbert Hellenbrand.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013

Luxembourg, le 29 février 2008.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2008053516/535/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**MB Conseil et Stratégie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 23, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 98.617.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société

MB CONSEIL ET STRATEGIE S.A, tenue à Bereldange, le 29 février 2008, que:

- décision a été prise de révoquer Monsieur Benoît DIGEON de la fonction d'Administrateur, demeurant à L-1632 Luxembourg, 27, rue Gluck.

- décision a été prise de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Renaud BARBIER, demeurant à L-7213 Bereldange, am Becheler, avec effet à dater de la présente assemblée générale et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
ASYRIS S.A.  
17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Sopha SAMAIR

Référence de publication: 2008053520/3580/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Standfast Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 34.023.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 3 mars 2008 à 11.00 heures*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

\* Mme Karen Berigan, Président du Conseil d'Administration

\* M. Howard Lomax, Administrateur

\* M. Thomas A. Kelly, Administrateur

\* M. Claude Weber, Administrateur-délégué

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, Pricewaterhousecoopers jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008053526/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Aldea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.638.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 décembre 2007*

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes actuel, à savoir la société PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat et nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société Ernst & Young (Luxembourg) sise à Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat pour une durée déterminée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ALDEA S.A.

p.p. Signature

Les membres du bureau

Référence de publication: 2008053525/1066/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Aquarius Capital Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.866.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AQUARIUS CAPITAL DEVELOPMENT S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille euros) représenté par 180 (cent quatre-vingts) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée: CENT QUATRE-VINGTS	180
actions .....	

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000,-.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

c) Monsieur Antoine CALVISI, directeur, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, né à Barisciano, Italie, le 8 avril 1943.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2008. Relation: LAC/2008/14706. — Reçu neuf cents euros (0,50% = 900,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008053229/242/128.

(080058798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 13 mars 2008*

«Le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de la Société prend connaissance de la démission de Mme Kate O'Neill de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008.

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration décide de nommer en remplacement, et avec effet au 13 mars 2008, Mme Lesley Cairney, résidant professionnellement au 4 Broadgate, London EC2M 2DA, United Kingdom, au poste d'administrateur de la Société pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008053534/3085/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05113. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080059004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Citigroup Property Investors Real Estate Securities Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.682.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs de Citigroup Property Investors Real Estate Securities SICAV ont décidé à l'unanimité lors du conseil d'administration du 21 février 2008:

- d'accepter la démission de Monsieur Dennis Kehrberg, demeurant professionnellement Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, United Kingdom, de son poste d'administrateur de la SICAV avec effet au 21 février 2008;

- et de co-opter Madame Kaitlin May, demeurant professionnellement 731 Lexington Avenue, 22nd floor, New York, NY10022, USA, au poste d'Administrateur de la SICAV avec effet au 21 février 2008;

Bertrange, le 11 avril 2008.

*Pour le compte de Citigroup Property Investors Real Estate Securities SICAV*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2008053539/1177/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04791. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080058905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Cailloux s. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 16.154.

—  
Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008053541/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04374. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080058936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**B.A.H. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 78.637.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008053544/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04372. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Global Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

*Extrait du Procès-verbal de Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 13 mars 2008*

- Après délibération, le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission de M. Christopher Bodker de son poste d'administrateur de la société;

- de donner un pouvoir de signature individuel à M. Amir Hasson, Directeur Général, demeurant 22/1 Michael Ne'eman Blvd, 69581 Tel Aviv, Israël à la gestion journalière de la société Global Brands S.A. ainsi que de la succursale à Zurich jusqu'à la prochaine assemblée générale en juin 2008.

Pour extrait conforme  
Pour Global Brands S.A.  
International Corporate Services Luxembourg SARL  
24, rue Jean Aveugle, L-1148 LUXEMBOURG  
Le domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2008053540/520/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Sarparea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 137.739.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 31 mars 2008 que Madame Alison Deighton, né le 9 juin 1959 à San Antonio (Texas), Etats-Unis, résidant au 12 South Eaton Place, Londres SW1W 9JA, Grande-Bretagne, a été nommée en qualité de gérant de classe A additionnel avec effet au 31 mars 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008053533/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Soria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.338.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 17 décembre 2007 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire que:

- l'Assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats de M. Renaud Labye, Melle Bouchra Akhertous et Mme Claudia Schweich, ayant leur adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société.

- l'Assemblée décide à l'unanimité de reconduire le mandat de la société Parfinindus S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, en tant que Commissaire de la société.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire prendront fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour SORIA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008053532/6654/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**VG Advisors S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.530.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2008*

En date du 9 avril, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Raffaele VOLONTE en qualité d'Administrateur

- de reconduire les mandats de Monsieur Italo ZITO, Monsieur Vittorio GHIDELLA, Monsieur Renzo TRIULZI et de Monsieur Antoine GILSON DE ROUVREUX en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

- de renouveler le mandat de Deloitte SA en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008053535/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Jacinte Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 101.680.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008053423/7241/11.

(080058666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Luxor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.567.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

*Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2008053509/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05448. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080058881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Endilon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.757.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2008053515/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05454. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080058876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**CREA S.A., Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.687.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le jeudi 3 avril 2008 au siège social 15.00 heures*

L'Assemblée nomme M.M. Hermans et Bjärnehäll en qualité d'administrateurs. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 délibérant sur les comptes annuels de 2008.

L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant KPMG Audit, 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 délibérant sur les comptes annuels de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008053528/4685/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080059141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Molin Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 117.452.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Mme Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme Mr Michael VANDELOISE, né le 16 juillet 1982 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008053513/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Luxor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.567.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008053512/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05443. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**C.Gen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 137.849.

—  
EXTRAIT

En date du 8 avril 2008, Free Haven Limited, administrateur, a nommé comme représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, demeurant à 95, St Amandsstraat, B-1853 Strombeek-Bever.

Pour extrait conforme

Free Haven Limited

Administrateur

F. van Bellingen

Représentant permanent

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008053507/2864/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**MB Conseil et Stratégie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 23, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 98.617.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> mars 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société

MB CONSEIL ET STRATEGIE S.A., tenue à Bereldange, le 29 février 2008, que:

- décision a été prise de nommer comme Administrateur-Délégué, Monsieur Renaud BARBIER, demeurant à L-7213 Bereldange, am Becheler, avec effet à dater du présent Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ASYRIS S.A.

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Sophal SAMAIR

Référence de publication: 2008053519/3580/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.240.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2008*

Il résulte dudit procès verbal:

- que M. Gao Jian, administrateur de société, avec adresse personnelle à 29 Fucheng Men Wai Street, Pékin, Chine, est nommé administrateur de la société avec effet le 22 février 2008. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera que les comptes au 31 décembre 2008;

- que M. Xinqiang Zhu, administrateur de société, avec adresse personnelle à 77 Beiheyuan Street, 100009 Pékin, Chine est nommé administrateur de la société avec effet le 22 février 2008. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera que les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008053531/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Indolux Private Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.922.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2008*

En date du 8 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Marie-Claire Achenne, Monsieur Charles Hamer, Monsieur Jacques Mahaux, Monsieur Thierry Rochelle, Monsieur Dirk Evenepoel, Monsieur Michel de Robillard, Monsieur Arnaud de Fages de Latour et de Monsieur Christophe Berne en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déléguera sur les comptes au 31 Décembre 2013.



Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Référence de publication: 2008053536/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2008*

En date du 8 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Marie-Claire Achenne, Monsieur Charles Hamer, Monsieur Michel de Robillard, Monsieur Jacques Mahaux, Monsieur Thierry Rochelle, Monsieur Christophe Berne, Monsieur Arnaud de Fages de Latour et de Monsieur Dirk Evenepoel en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui délibèrera sur les comptes au 31 Décembre 2013.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Référence de publication: 2008053537/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Chipnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.175.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2008053538/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06354. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Dailkan S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.759.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 21 mars 2008 à 9.30 heures*

*Résolution*

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean QUINTUS, et COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET.

- L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Noël Didier, elle nomme à l'unanimité comme nouveau Commissaire aux Comptes VO Consulting, 8 rue Haute, à L-4963 Luxembourg.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053552/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Traco A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 93.120.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008053553/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Chipnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.175.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 02 avril 2008 à 15.30 heures à Luxembourg*

Résolutions:

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Koen LOZIE, Jean QUINTUS et de COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING Lux S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

CHIPNET S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008053554/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

---

**Kreios s.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Solution Plus S.à r.l.).**

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 118.494.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KATHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008053547/510/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Mondorfer Computer Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 22, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 36.618.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008053566/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04356. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Xollen Invest S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.364.

In the year two thousand eight, on the ninth day of the month of April.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appear:

MONTAGU III GMBH & CO KG, a partnership governed by the laws of Germany, with registered office at 28, Brienner Strasse, D-80333 Munich (Germany), registered with the Munich Register of Commerce and Companies under number HRA 86 263,

represented by Mr Grégory GUISSARD, by virtue of a proxy given on April 9, 2008.

The above mentioned a proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of XOLLEN INVEST S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated 5 December 2007, published in the Mémorial C of February 13, 2008, number 371, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 135.364, the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12 500).

The appearing party recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To convert the existing one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.
2. To increase the corporate capital by an amount of fifteen thousand eight hundred forty-four Euro (EUR 15,844) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12 500) to twenty eight thousand three hundred forty-four Euro (EUR 28,344).
3. To issue fifteen thousand eight hundred forty-four (15,844) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to the dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

4. To accept the subscription of the fifteen thousand eight hundred forty-four (15,844) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, by Montagu III GmbH & Co KG and to accept payment in full for such new shares by Montagu III GmbH & Co KG by partial conversion of a loan entered into by and between Montagu III GmbH & Co KG as lender and the Company as borrower having an aggregate net value of thirty-one thousand six hundred eighty-seven Euro (EUR 31,687).

5. To increase the corporate capital by an amount of four million eight hundred fourteen thousand two hundred fifty-one euro (EUR 4,814,251) so as to raise it from its present amount of twenty-eight thousand three hundred forty-four Euro (EUR 28,344) to four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-five Euro (EUR 4,842,595).

6. To issue four million eight hundred fourteen thousand two hundred fifty-one (4,814,251) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to the dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

7. To accept the subscription of the four million eight hundred fourteen thousand two hundred fifty-one (4,814,251) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each by Montagu III GmbH & Co KG and to accept payment in full for such new shares by Montagu III GmbH & Co KG by a contribution in kind to the Company consisting of all the shares of Pelusa Limited having an aggregate net value of twenty-four million seventy-one thousand two hundred fifty-seven euros (EUR 24,071,257).

8. To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

9. To change the name of the Company to WASTEHOLDCO 1 S.à r.l.

10. To amend article 1 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolution.

The appearing party requests the undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to convert the existing one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of fifteen thousand eight hundred forty-four Euro (EUR 15,844) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12 500) to twenty-eight thousand three hundred forty-four Euro (EUR 28,344).

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to issue fifteen thousand eight hundred forty-four (15,844) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to the dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Fourth resolution*

*Subscription and payment*

Thereupon now appeared Mr Gregory GUISSARD, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney by virtue of a proxy given on April 9, 2008.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Montagu III GmbH & Co KG to fifteen thousand eight hundred forty-four (15,844) new shares, with a nominal value of one (EUR 1) each and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares by partial conversion of a loan entered into by and between Montagu III GmbH & Co KG as lender and the Company as borrower, having an aggregate net value of thirty-one thousand six hundred eighty-seven Euro (EUR 31,687).

Thereupon the sole shareholder resolves to accept the said subscription and payment in kind and to allot fifteen thousand eight hundred forty-four (15,844) new shares to Montagu III & Co KG.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of four million eight hundred fourteen thousand two hundred fifty-one euro (EUR 4,814,251) so as to raise it from its present amount of twenty-eight thousand three hundred forty-four Euro (EUR 28,344) to four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-five Euro (EUR 4,842,595).

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to issue four million eight hundred fourteen thousand two hundred fifty-one (4,814,251) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as

the existing shares and entitling to the dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Seventh resolution*

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Gregory GUISSARD, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney by virtue of a proxy given on April 9, 2008.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Montagu III GmbH & Co KG to four million eight hundred fourteen thousand two hundred fifty-one (4,814,251) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with (i) an aggregate share premium of eighteen million seven hundred seventy-five thousand five hundred eighty (EUR 18,775,580) and (ii) an allotment to the legal reserve of four hundred eighty-one thousand four hundred twenty-five euro (EUR 481 425), and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares of Pelusa Limited, having an aggregate value of twenty-four million seventy-one thousand two hundred fifty-seven euros (EUR 24,071,257) (the «Contribution»).

The subscriber, acting through his attorney-in-fact, state (i) that the Contribution is made on the basis of a contribution agreement dated April 9, 2008 whereby Montagu III GmbH & Co KG agreed to contribute their shares in Pelusa Limited to the Company, (ii) that there subsist no impediments to the free transferability of all their shares in Pelusa Limited to the Company without any restriction or limitation, and (iii) that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of these shares to the Company.

The value of the Contribution is described in a valuation report on a contribution in kind established by the Board of Managers of the Company, which shall remain annexed to the present deed.

Thereupon the sole shareholder resolves to accept the said subscription and payment in kind and to allot four million eight hundred fourteen thousand two hundred fifty-one (4,814,251) new shares to Montagu III & Co KG.

*Eighth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend Article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall have the following wording:

**" Art. 5. Capital**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-five Euro (EUR 4,842,595) represented by four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-five (4,842,595) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

*Ninth resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company to WASTEHOLDCO 1 S.à r.l.

*Tenth resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall have the following wording:

**" Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "WASTEHOLDCO 1 S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

*Declaration for tax purposes*

Insofar as the Contribution consists of shares issued by Pelusa Limited, a company having its registered office in the European Union and results in the Company holding 100% of the share capital of Pelusa Limited, the Company refers to article 4-1 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption with respect to the contribution of these shares in Pelusa Limited valued at an aggregate amount of twenty-four million seventy-one thousand two hundred fifty-seven euros (EUR 24,071,257).

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at € 7,000,-.

There being no other points on the agenda, the chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONTAGU III GMBH & CO KG, un partnership de droit Allemand, ayant son siège social au 28, Brienner Strasse, D-80333 Munich (Allemagne), enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRA 86 263,

représenté par Monsieur Grégory GUISSARD, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus, signée par la personne présente et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie présente est le seul actionnaire de XOLLEN INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C du 13 février 2008, n° 3 71, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.364, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12 500).

La partie présente reconnaît être pleinement informée des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Conversion de cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune en douze mille cinq cents (12 500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. Augmentation du capital social d'un montant de quinze mille huit cent quarante-quatre euros (EUR 15 844) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12 500) à un montant de vingt-huit mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 28 344);

3. Emission de quinze mille huit cent quarante-quatre (15 844) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

4. Acceptation de la souscription de quinze mille huit cent quarante-quatre (15 844) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune par Montagu III GmbH & Co KG, et acceptation du paiement en totalité pour ces parts sociales par conversion partielle d'un prêt conclu entre Montagu III GmbH & Co KG en qualité de prêteur et la Société en qualité d'emprunteur ayant une valeur totale de trente et un mille six cent quatre-vingt-sept euros (EUR 31 687).

5. Augmentation du capital social d'un montant de quatre millions huit cent quatorze mille deux cent cinquante et un euros (EUR 4 814 251) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt-huit mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 28 344) à un montant de quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4 842 595);

6. Emission de quatre millions huit cent quatorze mille deux cent cinquante et une (4 814 251) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

7. Acceptation de la souscription de quatre millions huit cent quatorze mille deux cent cinquante et une (4 814 251) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune par Montagu III GmbH & Co KG, et acceptation du paiement en totalité pour ces parts sociales par un apport en nature à la Société portant sur la totalité des actions de Pelusa Limited détenues par le Montagu III GmbH & Co KG ayant une valeur totale de vingt-quatre millions soixante et onze mille deux cent cinquante sept euros (EUR 24 071 257).

8. Modification de l'article 5 des statuts, de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

9. Changement du nom de la société en WASTEHOLDCO 1 S.à r.l.

10. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, de manière à refléter la résolution précédente.

Le mandataire de la comparante demande au notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir les cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune en douze mille cinq cents (12 500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.



#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quinze mille huit cent quarante-quatre euros (EUR 15 844) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12 500) à un montant de vingt huit mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 28 344).

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'émettre les quinze mille huit cent quarante quatre (15 844) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

#### *Quatrième résolution*

##### Souscription et paiement

Est alors intervenu Grégory GUISSARD, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus, signée par la personne présente et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Montagu III GmbH & Co KG à quinze mille huit cent quarante-quatre (15 844) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par la conversion partielle d'un prêt consenti entre Montagu III GmbH & Co KG en qualité de prêteur et la Société en qualité d'emprunteur d'un montant total de trente et un mille six cent quatre-vingt-sept euros (EUR 31 687).

L'associé unique décide d'accepter la souscription et le paiement en nature et d'allouer les quinze mille huit cent quarante-quatre (15 844) nouvelles parts sociales à Montagu III GmbH & Co KG, comme parts sociales entièrement libérées.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions huit cent quatorze mille deux cent cinquante et un euros (EUR 4 814 251) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt-huit mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 28 344) à un montant de quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4 842 595).

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide d'émettre quatre millions huit cent quatorze mille deux cent cinquante et une (4 814 251) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

#### *Septième résolution*

##### Souscription et paiement

Est alors intervenu Grégory GUISSARD, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2008.

La procuration mentionnée ci-dessus, signée par la personne présente et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Montagu III GmbH & Co KG à quatre millions huit cent quatorze mille deux cent cinquante et une (4 814 251) nouvelles parts sociales, assortie (i) d'une prime d'émission d'un montant de dix-huit millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 18 775 580) et (ii) une affectation à la réserve légale d'un montant de quatre cent quatre-vingt un mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 481 425) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature portant sur la totalité des actions de Pelusa Limited, ayant une valeur totale de vingt-quatre millions soixante et onze mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 24 071 257) («l'Apport»),

Le souscripteur, agissant par le biais de son mandataire, déclare (i) que l'Apport est fait sur la base d'un contrat d'apport daté du neuf avril 2008 dans lequel le Montagu III GmbH & Co KG a conclu d'apporter ses actions dans Pelusa Limited à la Société, (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et (iii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La valeur de l'Apport est décrite dans un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par le Conseil de Gérance de la Société, lequel restera annexé au présent acte.

L'actionnaire unique décide d'accepter la souscription et le paiement en nature et d'allouer quatre millions huit cent quatorze mille deux cent cinquante et une (4 814 251) nouvelles parts sociales à Montagu III GmbH & Co KG, comme parts sociales entièrement libérées.

*Huitième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, des statuts de la Société, de la manière qui suit:

« **Art. 5. Capital**

5.1 Le capital social est fixé à quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4 842 595), représenté par quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze (4 842 595) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Neuvième résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en WASTEHOLDCO 1 S.à r.l.

*Dixième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, de la manière qui suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «WASTEHOLDCO 1 S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

*Déclaration pour objet fiscal*

Dans la mesure où l'Apport porte sur des actions émises par Pelusa Limited, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne et que suite à cet Apport la Société détient 100% du capital social de Pelusa Limited, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport sur l'apport de ces actions de Pelusa Limited dont la valeur est évaluée à un montant de vingt-quatre millions soixante et onze mille deux cent cinquante-sept euro (EUR 24 071 257).

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à € 7.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôture la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Guissard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 avril 2008, Relation: EAC/2008/4797. — Reçu soixante-dix-neuf euros vingt-deux cents 15.844.-à 0,5% = 79,22.-.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008054090/272/289.

(080059703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

**M.A.R. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.557.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "M.A.R. INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg le 28 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 328 du 31 juillet 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 4 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 23 mai 2000. La Société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.557.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joram Moyal, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué. Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la Société et de modifier en conséquence son objet social;
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
- 3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la Société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept cents euros (EUR 700).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Moyal, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2008. LAC/2008/12383. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008054089/5770/64.

(080059700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.